

Évreux, le 30 janvier 2015,

**Compte-rendu des CAP Locales
d'affectation au 1er mars 2015**

Ces Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) avaient pour objet l'affectation des agents au 1er mars 2015 dans notre département. Après lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques, de FO et de la CGT, le Président a ouvert la séance.

En réponse, le directeur a rappelé sa position sur les suppressions d'emplois et qu'en conséquence il était du ressort de l'administration d'adapter le travail aux agents. Selon lui, la direction doit intervenir sur la nature des tâches et continuera d'adapter les tâches aux moyens alloués. A l'évocation des charges de travail, le président a dit qu'il tombait de sa chaise en apprenant chaque jour, le nombre de tâches réalisées avec la plus grande conscience professionnelle qui sont inutiles... il y a manifestement un rapprochement temps/agent et coût à faire.

Le président déplore les vacances de postes et selon lui la Direction Générale aussi...

Il a relevé les difficultés d'anticipation des recrutements auxquelles s'ajoutent les délais d'arrivée effective compte-tenu de la formation initiale.

Le président a par ailleurs ajouté que certains départements étaient en surnombre ce qui provoquait des déséquilibres...

Pourtant nous ne connaissons pas de département en sureffectif où les agents se tournent les pouces...

Il a ajouté qu'il était contradictoire d'être contre les vacances d'emplois et pour une affectation plus fine à la commune et à la structure, indiquant que si les affectations sont fines et non demandées cela créera des vacances. Nous lui avons rétorqué que, si les recrutements étaient suffisants avec un agent pour un emploi, il n'y aurait pas de vacance même avec une affectation fine.

Il est vrai que nous sommes de doux rêveurs...

En CAPL n°3, 8 situations étaient soumises à examen pour la filière fiscale et 1 pour la filière gestion publique:

- 4 ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu ;
- 3 ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux ;
- seul 1 agent s'est trouvé affecté d'office ayant formulé seulement 2 vœux ;
- 1 collègue est maintenu sur son service n'ayant formulé qu'un vœu pour un service sans poste vacant ;
- 2 agents ALD ont été affectés sur leur premier souhait. Rappelons ici, qu'ils sont à la disposition du directeur.

La direction locale a respecté la règle de l'ancienneté administrative. Cependant, Solidaires Finances Publiques a dénoncé les détachements qui perdurent dans notre département, pénalisant les services d'affectation d'origine. Nous sommes fermement opposés à ces détachements (sauf dans l'intérêt de l'agent pour raisons médicales), qui vont à l'encontre de toutes les règles de gestion.

Compte tenu du respect des règles d'affectation en filière gestion publique, les élus Solidaires Finances Publiques ont voté POUR le mouvement. Par contre sur le mouvement filière fiscale, malgré le respect des règles, nous nous sommes ABSTENUS considérant que les détachements (hors raisons médicales) empêchent certains d'obtenir satisfaction sur des postes de titulaires.

En CAPL n°2, 2 situations étaient soumises à examen pour la filière fiscale et 3 pour la filière gestion publique:

Les 5 agents ont été maintenus sur leur service d'origine pour des raisons diverses.

Dans 2 cas, la Direction a gelé des postes empêchant ainsi les collègues d'obtenir satisfaction.

Ce gel est la conséquence d'un surnombre de cadres C dans les 2 situations.

Le président a expliqué que ce serait une mauvaise gestion d'entretenir des surnombres et que si par ailleurs ces surnombres n'avaient pas existé les collègues auraient obtenu satisfaction.

Solidaires Finances Publiques a fermement condamné cette mesure de gestion qui va à l'encontre des droits des agents.

Pour 2 autres collègues ils demandaient des affectations fines au sein d'un SIP-SIE, le Directeur a refusé de prendre des initiatives locales sur ce sujet se conformant aux règles nationales existantes.

Rappelons ici que Solidaires Finances Publiques revendique une affectation fine à la commune puis à la mission structure et en local sur la chaise afin de ne laisser aucune place à l'arbitraire.

Pour la dernière demande, le collègue a sollicité une structure sans poste vacant.

Compte tenu du gel des postes empêchant la mobilité choisie les élus Solidaires Finances publiques ont voté CONTRE le mouvement en filière gestion publique et nous nous sommes ABSTENUS sur le mouvement filière fiscale déplorant que le président refuse d'affecter les agents de la manière la plus fine possible et que des détachements bloquent des postes de titulaires (détachements hors raisons médicales).

En CAPL n°1, 5 situations étaient soumises à examen :

- 3 concernaient des fiches de souhaits en Direction, pour lesquelles les agents ont été maintenus sur poste. Le président a par ailleurs rappelé que les affectations en Direction relevaient de sa décision propre et non de la CAPL.

- 2 collègues ont été maintenus sur leur poste, faute d'emploi vacant sur les services demandés.

Concernant les personnels ALD aucun changement d'affectation n'a été prononcé. Seul un agent arrivant de l'extérieur est affecté sur son premier souhait c'est à dire Direction, pôle gestion fiscale.

Bien que les règles d'affectation aient été respectées, Solidaires Finances Publiques s'est ABSTENUS sur le mouvement car nous déplorons que le président refuse d'affecter les agents de la manière la plus fine possible en CAPL.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL.